

RAPPORT ANNUEL DE PROJET FONDS D'INTÉGRATION DES SERVICES DE SANTÉ (FISS)

Numéro de l'ICD et année financière : HC-P022 (2021-2022)

NOTE : Ce document est une représentation des exigences de production de rapports pour l'ICD HC-P022. Il ne s'agit pas d'un modèle de rapport ni d'un outil de collecte de données. Le cas échéant, le bureau régional vous fournira des modèles de rapports, des guides et des outils de collecte de données qui vous aideront à répondre aux exigences de production de rapports. Ces documents sont indiqués en caractères gras et en italiques dans le document. Veuillez communiquer avec [le bureau régional de la DGSPNI-SAC](#) si vous n'avez pas reçu d'exemplaires de ces documents, pour toute question ou si vous avez besoin d'aide.

Exigences du programme en matière de rapports :

Le bénéficiaire doit présenter au ministre un rapport annuel de projet qui comprend un rapport détaillé par écrit des activités entreprises et des progrès réalisés pour l'atteinte des objectifs du projet en utilisant le ***Rapport annuel de projet FISS***, disponible auprès du bureau régional.